



**Commission des Finances et du Budget**  
**Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

**Procès-verbal de la réunion du 12 mai 2017**

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 3 février 2017
2. Evolution de la situation budgétaire

\*

Présents : M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances  
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises  
M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité (Ministère des Finances)  
Mme Isabelle Goubin, Directeur du Trésor (Ministère des Finances)  
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)  
M. Etienne Reuter, Directeur de l'Inspection générale des finances (IGF) (Ministère des Finances)  
Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes (ACD)  
M. Bob Kieffer, du Ministère des Finances  
M. Nico Reuter, de l'Administration des douanes et accises  
Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, Mme Anne Brasseur, M. Claude Haagen, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. André Bauler, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

\*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire  
M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget

\*

## **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 3 février 2017**

Le projet de procès-verbal est approuvé.

## **2. Evolution de la situation budgétaire**

Le ministre des Finances présente l'évolution de la situation budgétaire en se basant sur les tableaux repris en annexe. Il apporte les précisions suivantes :

### au sujet des recettes (tableau 1) :

- La hausse de 35,6% des recettes découlant de la retenue libératoire nationale sur intérêts (RELIBI) est en relation directe avec le passage du taux d'imposition de certains intérêts produits par l'épargne mobilière de 10% à 20%, ce passage ayant été instauré par la réforme fiscale votée en décembre 2016.
- En ce qui concerne l'évolution des recettes provenant de l'impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes, il est à mentionner que cette diminution est en partie due à la rectification début 2017 d'un paiement d'une retenue d'impôt sur les revenus de capitaux encodé par erreur sur le compte des tantièmes fin 2016.
- Les recettes perçues par l'ACD au cours du premier trimestre 2017 atteignent 26,4% du budget voté. Ce chiffre est à considérer avec prudence vu qu'il englobe les premiers effets de la réforme fiscale et ceux de la tranche indiciaire déclenchée au début de l'année 2017.
- Les recettes TVA du premier trimestre 2017 sont impactées par les remboursements en matière de TVA dont le montant est de 53 millions d'euros (soit 14%) plus élevé qu'au cours du premier trimestre 2016.
- Les droits d'enregistrement sont en hausse de 21,4% par rapport au premier trimestre 2016. La hausse de 11,77% des crédits d'impôt accordés à l'achat d'un premier logement est le signe d'une progression de l'accès au marché du logement par les particuliers.
- Les droits d'accises sur l'essence ont progressé de 4,19%, ceux sur le diesel de 3,36%, ceux sur les cigarettes de 3,79% et ceux sur le tabac à fumer ont baissé de 5%.
- Alors que les chiffres du premier trimestre ne permettent en général pas de prévoir l'évolution générale des recettes annuelles, il n'en est pas moins vrai que la tendance s'avère positive.

### au sujet de l'évolution des recettes et des dépenses de l'administration centrale en 2017 (tableau 2):

- Les dépenses d'investissement restent élevées par rapport à l'exercice précédent. Les avoirs du fonds du rail diminuent en raison de la finalisation du tram.
- La progression de 4,6% des rémunérations des salariés résulte de l'effet cumulé de l'accord salarial, de la tranche indiciaire et de l'augmentation des effectifs.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La réforme fiscale n'a pas eu d'impact sur les recettes prélevées auprès des entreprises au premier trimestre 2017, puisque les montants payés en début d'année correspondent encore à ceux calculés pour les exercices précédents.

Il apparaît ainsi inopportun de déduire des chiffres du premier trimestre 2017 l'impact de la réforme fiscale sur les recettes fiscales de 2017.

- Il est estimé que la hausse des recettes provenant des accises sur les huiles minérales est en relation avec la reprise économique générale engendrant une augmentation des mouvements logistiques et donc du trafic. Il est rappelé qu'il y a lieu de déduire de ces recettes « brutes » les coûts à payer au titre de compensation écologique.
- Les recettes provenant des accises sur l'essence ont reculé d'environ 5 à 10% par an au cours des 12 dernières années. Il semble cependant que le parc automobile européen soit en train de revenir aux véhicules essence. Il est donc probable que cette tendance se fasse également ressentir au niveau des recettes des accises sur l'essence (au détriment de celles sur le diesel).
- Les avances d'impôts à payer par les particuliers et les entreprises n'ont pas été modifiées par l'ACD suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale. Pour rappel, les contribuables ont la possibilité de demander une adaptation de leurs avances auprès de l'ACD.
- Un membre du groupe parlementaire CSV déplore certaines pratiques liées au paiement de l'ICC aux communes. Le ministre des Finances indique qu'il rapportera ce point au ministre de l'Intérieur.

\*

La prochaine réunion sur l'évolution budgétaire est fixée au 20 juillet 2017 à 15:00 heures (au lieu du 14 juillet 2017).

Luxembourg, le 28 juin 2017

Le secrétaire-administrateur,  
Caroline Guezennec

La Présidente de la Commission du Contrôle de  
l'exécution budgétaire,  
Diane Adehm

Le Président de la Commission des Finances et du  
Budget,  
Eugène Berger

Annexes :

- 1- Situation des recettes courantes de l'état au 31 mars 2017
- 2- Evolution des recettes et dépenses de l'administration centrale 2017
- 3- Evolution des recettes et dépenses de l'administration centrale au 31 mars 2017 (selon SEC2010)
- 4- Compte au 31 mars 2017 du budget de l'Etat pour 2017

## SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT-AU 31 MARS 2017

	Recettes au 31.03			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 16/17	
	2017	2016	2015	2017	2016	2016	2015	2015	2017	2016	2015	en mio. EUR	en %
<i>(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)</i>													
<b>I. Contributions directes</b>	<b>1 965,3</b>	<b>1 782,1</b>	<b>1 762,0</b>	<b>7 434,9</b>	<b>7 249,3</b>	<b>7 184,7</b>	<b>-6 861,2</b>	<b>6 851,6</b>	<b>26,4</b>	<b>24,6</b>	<b>25,7</b>	<b>183,3</b>	<b>10,3</b>
1. Collectivités [1]	438,5	350,5	434,0	1 654,0	1 569,0	1 580,6	1 592,0	1 625,6	26,5	22,3	27,3	88,0	25,1
2. Assiette [1]	237,4	215,4	192,2	778,5	755,0	760,4	741,0	712,6	30,5	28,5	25,9	21,9	10,2
3. Salaires et traitements	983,9	913,5	883,5	3 502,0	3 564,5	3 315,7	3 330,0	3 190,1	28,1	25,6	26,5	70,4	7,7
4. Impôt de solidarité	66,8	57,7	57,6	456,6	453,2	436,2	435,7	425,2	14,6	12,7	13,2	9,1	15,8
5. Revenus de capitaux	47,7	61,9	39,8	310,0	260,0	367,7	240,0	298,7	15,4	23,8	16,6	-14,2	-22,9
6. Fortune [2]	164,9	151,2	115,4	576,0	430,0	509,3	285,0	385,0	28,6	35,2	40,9	13,7	9,0
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	11,1	8,2	10,0	45,0	25,0	21,4	25,0	22,5	24,6	32,7	39,9	2,9	35,6
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	1,4	8,6	-5,0	44,0	42,0	61,1	40,0	33,6	3,3	20,4	-12,5	-7,1	-83,2
9. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire [3]	2,5	5,6	1,9	15,0	100,0	73,7	80,0	84,6	16,6	5,6	2,4	-3,1	-55,6
10. Jeux de casino (recettes brutes)	2,5	2,5	2,5	22,0	20,0	18,0	25,0	19,1	11,4	12,7	9,8	0,0	-0,9
11. Contributions directes - autres	8,6	7,0	29,1	31,8	30,6	40,7	67,5	54,6	27,2	23,0	43,1	1,6	23,0
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	176,3	162,9	127,6	722,0	591,0	710,3	561,0	602,3	24,4	27,6	22,7	13,4	8,2
<b>II. Douanes &amp; accises</b>	<b>315,2</b>	<b>305,4</b>	<b>254,5</b>	<b>1 282,3</b>	<b>1 303,1</b>	<b>1 365,4</b>	<b>1 391,0</b>	<b>1 281,4</b>	<b>24,6</b>	<b>23,4</b>	<b>18,3</b>	<b>9,8</b>	<b>3,2</b>
13. Recettes brutes/nettes	226,5	219,3	174,9	932,1	945,1	1 014,5	1 007,0	922,0	24,3	23,2	17,2	7,3	3,3
Recettes UEBL brutes	226,5	219,3	174,9	882,1	945,1	933,1	987,0	922,0	25,7	23,2	17,7	7,3	3,3
Versements reçus de la Belgique (+)	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	81,4	20,0	0,0	0,0	#DIV/0!	0,0	...	...
Versements versés à la Belgique (-)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	...	...
14. Droits d'accises sur huiles minérales	43,4	42,0	40,6	179,9	175,4	178,5	200,0	183,1	24,1	23,9	20,3	1,4	3,4
15. Droits d'accises sur cigarettes	23,6	22,5	13,9	103,5	107,3	92,1	92,0	83,1	22,8	20,9	15,1	1,2	5,2
16. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute) [8]	14,9	14,7	18,6	51,2	51,2	53,3	64,0	68,1	29,0	28,7	29,0	0,2	1,2
17. Douanes & accises - autres	6,8	7,0	6,6	15,5	24,0	27,0	28,0	25,0	43,4	29,1	23,6	-0,2	-3,4
<b>III. Enregistrement &amp; domaines</b>	<b>1 192,8</b>	<b>1 213,4</b>	<b>1 251,1</b>	<b>4 907,2</b>	<b>4 777,0</b>	<b>4 896,3</b>	<b>4 497,6</b>	<b>5 642,0</b>	<b>24,3</b>	<b>25,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>-20,6</b>	<b>-1,7</b>
18. Droits d'enregistrement	65,9	54,3	50,7	220,0	188,3	259,1	173,5	219,7	30,0	28,8	29,2	11,6	21,4
19. Taxe sur la Valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	849,5	887,9	946,6	3 391,2	3 363,2	3 465,6	3 327,1	4 242,3	25,1	26,4	28,5	-38,3	-4,3
dont Recettes TVA encaissés [5]	37,8	116,8	216,8	-	-	383,1	-	554,6	#VALUE!	#VALUE!	#VALUE!	-78,9	-67,6
20. Taxe d'abonnement [6]	235,8	229,3	215,4	1 047,2	994,5	903,5	789,0	918,7	22,5	23,1	27,3	6,5	2,8
21. Taxe sur les assurances	9,9	10,0	9,9	47,0	46,5	50,1	43,5	49,5	21,0	21,4	22,8	-0,1	-1,0
22. Enregistrement & domaines - autres	31,7	32,0	28,5	201,8	184,4	218,0	164,5	211,8	15,7	17,4	17,3	-0,2	-0,8
Pour mémoire: Droits de succession [7]	35,3	16,3	18,7	70,0	70,0	87,0	60,0	70,8	50,5	23,3	31,1	19,0	117,0
<b>TOTAL DES RECETTES (I+II+III)</b>	<b>3 473,3</b>	<b>3 300,9</b>	<b>3 267,6</b>	<b>13 624,4</b>	<b>13 329,3</b>	<b>13 446,4</b>	<b>12 749,8</b>	<b>13 775,0</b>	<b>25,5</b>	<b>24,8</b>	<b>25,6</b>	<b>172,4</b>	<b>5,2</b>
<b>IV. Trésorerie de l'Etat</b>	<b>46,2</b>	<b>49,4</b>	<b>37,5</b>	<b>249,1</b>	<b>257,8</b>	<b>425,6</b>	<b>241,2</b>	<b>319,8</b>	<b>18,5</b>	<b>19,1</b>	<b>15,6</b>	<b>-3,2</b>	<b>-6,4</b>
<b>TOTAL DES RECETTES (I+II+III+IV)</b>	<b>3 519,5</b>	<b>3 350,2</b>	<b>3 305,3</b>	<b>13 873,5</b>	<b>13 587,1</b>	<b>13 872,0</b>	<b>12 991,0</b>	<b>14 094,8</b>	<b>25,4</b>	<b>24,7</b>	<b>25,4</b>	<b>169,3</b>	<b>5,1</b>

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) alimentation du fonds communal de dotation financière et (c) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes

[5] dans le cadre du règlement européen No 904-2010 du Conseil du 7 octobre 2010 (art. 46.3), l'Etat luxembourgeois a eu le droit de retenir 30 % des recettes totales de la TVA entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016, retient 15% entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018. Taux qui sera à 0% à partir du 1er janvier 2019

[6] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[7] Recette en capital

20  
17



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

## Administration centrale 2017

### Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin mars					
	2014	2015	2016	2017	variation 2016-2017	
					en millions	en %
<b>Dépenses</b>						
1. Consommation intermédiaire .....	239.4	262.6	285.6	277.4	- 8.3	-2.9%
2. Formation de capital .....	157.5	183.2	233.9	233.4	- 0.4	-0.2%
3. Rémunération des salariés .....	794.2	820.5	857.0	896.5	+ 39.6	+4.6%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	99.7	153.4	138.4	136.4	- 2.0	-1.5%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs) .....	1.2	-9.3	-7.6	-1.8	+ 5.7	-76.0%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	358.7	388.5	384.9	399.8	+ 14.9	+3.9%
7. Prestations sociales en nature .....	7.6	8.8	8.2	8.5	+ 0.3	+3.5%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	1 887.4	2 151.7	2 129.3	2 247.9	+ 118.7	+5.6%
9. Transferts en capital .....	83.9	74.5	73.6	84.9	+ 11.3	+15.4%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits .....	-12.6	-0.8	-4.4	-4.1	+ 0.3	-6.1%
<b>Dépenses totales .....</b>	<b>3 617.1</b>	<b>4 032.9</b>	<b>4 098.8</b>	<b>4 278.9</b>	<b>+ 180.1</b>	<b>+4.4%</b>
<b>Recettes</b>						
11. Impôts sur la production .....	1 425.4	1 456.4	1 500.6	1 559.8	+ 59.3	+4.0%
12. Impôts courants sur le revenu .....	1 624.8	1 755.8	1 792.9	2 150.2	+ 357.3	+19.9%
13. Autres recettes .....	394.7	457.3	500.0	494.6	- 5.4	-1.1%
<b>Recettes totales .....</b>	<b>3 445.0</b>	<b>3 669.6</b>	<b>3 793.4</b>	<b>4 204.6</b>	<b>+ 411.2</b>	<b>+10.8%</b>
<b>Solde .....</b>	<b>-172.1</b>	<b>-363.4</b>	<b>-305.4</b>	<b>-74.2</b>	<b>+ 231.2</b>	<b>-</b>

20  
17



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

## Administration centrale 2017

### Evolution des recettes et dépenses au 31 mars 2017

	Situation fin mars					
	2014	2015	2016	2017	variation 2016 - 2017	
					en millions	en %
Dépenses. ....	3 617.1	4 032.9	4 098.8	4 278.9	+ 180.1	+4.4%
Recettes. ....	3 445.0	3 669.6	3 793.4	4 204.6	+ 411.2	+10.8%
Solde .....	-172.1	-363.4	-305.4	-74.2	-	-

Notés: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

20

17



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

## Budget de l'Etat\* pour 2017

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

### Compte au 31 mars 2017

	Budget 2017	Situation fin mars	
		En valeur	En %* du budget
<b>Budget courant</b>			
Recettes .....	13 153.7	3 356.0	26%
Dépenses .....	12 701.0	2 948.7	23%
Excédents .....	<b>+452.6</b>	<b>+407.3</b>	-
<b>Budget en capital</b>			
Recettes .....	90.2	37.7	42%
Dépenses .....	1 393.8	532.9	38%
Excédents .....	<b>-1 303.6</b>	<b>-495.2</b>	-
<b>Budget total</b>			
Recettes .....	13 243.9	3 393.7	26%
Dépenses .....	14 094.9	3 481.6	25%
Excédents .....	<b>-851.0</b>	<b>-87.9</b>	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

\* par rapport au budget voté de 2017